

Compte-rendu du conseil municipal
du
jeudi 16 novembre 2017

Présents : M. Thierry Dupuis maire, M. Alain Sicard 1^{er} adjoint, M. Georges Buiet 2^{ème} adjoint, M. Christian Goutte 3^{ème} adjoint, Mme Myriam Fanget 4^{ème} adjoint, Mme Nicole Millet 5^{ème} adjoint, Mmes et Mrs Virginie Baclet, Christian Bouillet, Emmanuel Brion, Annie Chocque, Georges Curt, Myriam Crouzier, Gérard Goulette, Caroline Perdrix, Nathalie Subtil-Revel, Nathalie Viousasse.

Excusés : Jocelyne Janovicz-Ryinois, Grégory Maye, Célia Sentenac.

Communauté de communes

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La communauté de communes en matière de SPANC, se limitait, jusqu'alors, à la réalisation des contrôles. La campagne des contrôles SPANC s'achevant, il sera désormais possible de déposer, auprès du Conseil Départemental, des dossiers d'opération de réhabilitation.

La communauté de communes a délibéré pour assurer le portage administratif des dossiers de réhabilitation des installations non conformes. Ils concernent les logements construits avant 1996 en zone d'Assainissement Non Collectif (ANC). Le montage technique et le financement des travaux restent à la charge des particuliers.

L'extension de cette compétence est votée à l'unanimité. Seul le conseil départemental subventionne ces travaux, à la hauteur de

1400 € maximum, 20 % de la dépense plafonnée à 7000 € HT. L'Agence de l'eau a supprimé ses subventions.

La collectivité adressera une motion à l'agence de l'Eau pour protester contre la diminution des subventions qu'elle proposait précédemment pour de tels dossiers.

La communauté de communes prend en charge le **FPIC** (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Le FPIC consiste à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de les distribuer aux collectivités les plus en difficulté. Ces attributions de compensation, suite à une décision communautaire, seront diminuées. Elles portent celle de la commune de Neuville à 212 717 € (précédemment 217 826 €).

Décision approuvée par le conseil.

La loi du 27 janvier 2014 a créé une compétence relative à la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et de **P**révention des **I**nondations **GEMAPI**.

Jusqu'à la fin 2017, ce sont le SMISA (Suran), SBVA (Basse Vallée de l'Ain), SIABVA (Albarine) et CCHB (Lange Oignin) qui ont porté cette compétence.

Elus locaux, institutions et partenaires financiers ont travaillé à la création d'un syndicat mixte qui assurera de manière cohérente la mission de GEMAPI sur le territoire.

A partir du 1^{er} janvier 2018, cette compétence sera confiée à ce seul syndicat, **SR3A** (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents). Le conseil autorise la communauté de communes à

adhérer à ce syndicat. Ce nouveau syndicat mixte agira sur un territoire de 1 700 km² avec 1 300 km de rivières.

Les syndicats SBVA et SMISA doivent être dissous, le conseil se prononce en faveur de ces dissolutions.

Le conseil proteste contre ce nouveau transfert de compétences sans donner plus de moyens.

Une **OPAH** (**O**pération **P**rogrammée d'**A**mélioration de l'**H**abitat) est programmée pour les années 2018 à 2020. Les propriétaires qui ont un projet de rénovation peuvent demander à la communauté de communes une fiche concernant la marche à suivre.

Commune

La convention passée en 2007 avec la préfecture permettait l'envoi dématérialisé des délibérations, arrêtés et décisions du maire. Un avenant à cette convention est demandé pour autoriser la télétransmission des actes budgétaires à la préfecture de l'Ain. Le conseil approuve cet avenant.

Indemnité du trésorier

Le conseil décide d'accorder une indemnité de conseil au taux de 0 % au receveur nouvellement installé.

Patrimoine mobilier de l'église

Le bâtiment de la cure a été récemment vendu. Les matériels et mobilier appartenant à la commune changent d'affectation. Ils seront entreposés à la cure de Saint-Jean le Vieux ou déplacés à l'église de Neuville. Un harmonium en très mauvais état sera détruit après récupération des pièces pour

la réparation d'autres instruments. Un autre harmonium sera exposé au musée rural des « Vieux Clous ». Le conseil valide ces modifications.

Subventions

L'Espérance Neuvilleoise a demandé une subvention de fonctionnement et une subvention pour les cours de musique aux jeunes. Ces cours sont pris en charge pour moitié par les familles, pour un quart par l'association.

Le conseil valide ces subventions (150€ + 568, 20 €)

L'école a demandé une subvention pour un projet pédagogique pour le premier trimestre de cette année scolaire. Il concerne l'aménagement de la cour avec construction de divers éléments, cuisine, cabanes... en collaboration avec une association « L'Armoire à Jeux ».

Le Sou des Ecoles participe pour un tiers à la dépense.

Le conseil vote une subvention correspondant au tiers de la dépense pour le premier trimestre. Cette somme de 393 € sera versée à la coopérative scolaire.

Service incendie

Les sections des jeunes Sapeurs-Pompiers de Certines et de Poncin assurent la formation de quatre jeunes de la commune. Le conseil valide la demande de subvention de 50 €/jeune. Ces jeunes pourront intégrer la compagnie plus tard.

Le **SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)** alloue des subventions aux communes sièges d'un centre de première intervention pour l'acquisition de divers matériel.

Le conseil sollicite auprès du SDIS la subvention correspondant aux dépenses d'équipement et d'habillement des deux dernières années.

Bâtiments du Domaine de Thol

M le Maire donne la parole à Gérard Goulette qui expose le projet envisagé par l'association les Vieux Clous.

Il concerne la chaîne d'habillement qui pourrait être occupée en partie pour la restitution de scènes de la vie rurale laissant libre la grande salle pour d'autres occupations, communales ou associatives.

En contrepartie certains travaux seraient réalisés par les bénévoles de l'association. Il rappelle également qu'il était urgent de sécuriser ces locaux.

Le conseil entame un débat intéressant sur l'usage de l'ensemble des bâtiments communaux et la nécessité d'une vision globale des options possibles. Il est décidé de prévoir une première réunion dans de très brefs délais pour poursuivre le projet.

Dans l'attente, le conseil décide de surseoir à la réfection immédiate de la toiture (par 7 voix contre 6 et 4 abstentions).

Informations et questions diverses

Des travaux sont en cours à Saint-André pour évacuer les eaux pluviales qui se déversent dans un terrain privé.

Des travaux concernant l'assainissement ont lieu rue Pierre Goujon, chemin du Mont Revel et chemin du stade.

Un questionnaire de satisfaction a été adressé aux familles des enfants qui prennent leur repas à la cantine. 77 % des familles qui ont répondu sont très satisfaites de ce nouveau service.

L'adhésion au plan 0 Phyto se poursuit. Le cabinet CFPH d'Ecully, missionné par SBVA pour la mise en place d'un plan de désherbage communal a rendu compte de ces travaux aux élus et au personnel communal.

0 phyto : arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces publics).

Le marquage au sol dans la rue de La Croze semble satisfaisant, il pourrait être envisagé le même procédé dans d'autres quartiers de la commune.

Le CCAS a accueilli 65 personnes de plus de 70 ans pour son traditionnel repas, distribution de colis et visites dans les maisons de retraite auront lieu en décembre.

Le nouveau conseil d'enfants a été élu avant les vacances de la Toussaint, il est composé de 9 enfants du CP au CM2.

Un recrutement est en cours pour le remplacement, au 1^{er} janvier 2018, d'un agent technique à mi-temps.

Un conseil d'école sera organisé en janvier au sujet de la réforme des rythmes scolaires.